

# COLLECTER DES DONNÉES POUR PESER LORS DES NÉGOCIATIONS TARIFAIRES

La convention tarifaire actuellement en vigueur pour l'ergothérapie exercée en ambulatoire en cabinet est entrée en vigueur le 1er janvier 2005. Depuis lors, les réalités professionnelles et de la formation des ergothérapeutes ont beaucoup changé. Il est donc temps d'envisager de nouvelles négociations tarifaires. Pour que l'ASE puisse argumenter sur des bases factuelles, des chiffres concrets sont nécessaires, qui doivent être fournis par une collecte des données prévue pour 2026.



**Colette Carroz**

Présidente de l'ASE

colette.carroz@ergotherapie.ch

Au cours de ces vingt dernières années, la complexité du travail ergothérapeutique et les exigences relatives à la gestion économique d'un cabinet ont nettement augmenté. Cela s'explique par l'hétérogénéité croissante de la société et ses attentes ainsi que les changements au niveau des processus, par une administration lourde, par les prescriptions en matière de protection des données, des charges sociales plus élevées et les coûts de la formation continue, grâce à laquelle les ergothérapeutes peuvent développer les compétences requises. En contrepartie, le montant de la rémunération des prestations d'ergothérapie par les assurances-maladie n'a pas changé et donc, le revenu stagne. La marge de manœuvre financière devient de plus en plus étroite pour les propriétaires de cabinet, avec comme conséquence qu'ils-elles ne peuvent plus assurer financièrement leur existence ni leur prévoyance vieillesse. Actuellement, les cabinets ne sont plus en mesure de constituer des réserves, ce qui a un impact négatif sur leurs possibilités économiques et réduit leur capacité d'innovation. Aucune amélioration de la situation ne se dessine.

**«Seule une collecte de données ciblée peut donner une image actuelle de la situation et apporter des éléments factuels fiables face aux arguments prosaïques.»**

## **Forte pression financière**

La valeur du point tarifaire actuelle et la structure tarifaire de 2004/2005 ne reflètent plus la réalité professionnelle que connaissent les ergothérapeutes aujourd'hui. Les multiples défis des propriétaires de cabinets (p. ex. verser des salaires adaptés au marché) sont devenus difficiles à relever dans le contexte de la complexité croissante des situations des patient·e·s et du système de santé et la pression économique dans le domaine ambulatoire en cabinet est donc grande. Dans le même temps, la demande relative aux prestations d'ergothérapie a nettement augmenté au cours de ces dernières années. Cela s'explique par le vieillissement et la croissance de la population, l'augmentation du nombre de personnes souffrant de maladies chroniques, le

### Membres de la Commission Tarifs en ambulatoire de l'ASE (CTA):

- Claude-Alain Badoux
- Esther Bohli
- Marianne Flückiger
- Vera Popovich
- Damiano Salvi
- Jennifer Sobania
- Colette Carroz (comité central)
- Andrea Petrig (secrétariat général)

Lors de la composition de la CTA, on a veillé à ce que les différents domaines spécialisés soient représentés, ainsi que les régions urbaines et rurales et les différentes régions linguistiques.

transfert vers l'ambulatoire et le besoin croissant relatif aux offres de traitements de réadaptation. Actuellement, les ressources en personnel se font de plus en plus rares (pénurie d'ergothérapeutes) et les délais d'attente s'allongent pour une place en ergothérapie. Pour le moment, les ergothérapeutes proposent des prestations d'un niveau qualitatif élevé dans la prise en charge des patient·e·s en ambulatoire en cabinet, mais le maintien de ces standards est de plus en plus compromis.

### Nouvelles négociations tarifaires

Dans la convention tarifaire CTM pour l'ergothérapie, il est spécifié que si l'indice national varie de 5 %, il faut entamer de nouvelles négociations tarifaires. Cela a été le cas en été 2024. Néanmoins, ce passage ne veut pas dire que les négociations tarifaires peuvent avoir lieu dans une version au rabais. Afin de pouvoir entamer de nouvelles négociations tarifaires, il est au contraire nécessaire d'avoir des informations actuelles sur les coûts d'exploitation (frais de matériel, salaires) et les données de prestations (productivité).

La convention tarifaire avec santésuisse a plus de vingt

ans. Ici aussi, l'ASE estime qu'il est clairement temps d'agir. La comparaison avec d'autres professions des domaines thérapeutiques est difficile car elles ont toutes des structures tarifaires très différentes et donc des possibilités différentes de décompter leurs prestations. Sans oublier qu'il faut s'adresser à des partenaires de négociation différents dans le domaine LAMal: prio.swiss pour l'élaboration de la structure tarifaire et les communautés d'achat Tarifsuisse, HSK et CSS pour la définition des valeurs du point tarifaire. Dans le contexte de la pression sur les coûts et de la neutralité des coûts, un effort des organismes payeurs est perceptible dans le sens d'une harmonisation entre les professions des domaines thérapeutiques, même s'il ne va pas dans le sens d'une rémunération plus élevée. Il est indéniable que pour entrer en discussion avec les organismes payeurs au sujet de la structure tarifaire ou des adaptations tarifaires, nous avons besoin de données récentes sur l'ergothérapie exercée en ambulatoire en cabinet. Cela est également auprès de la CTM, où une porte s'ouvre à nous en raison de l'évolution de l'indice national (plus de 6 % par rapport à 2019).

### En amont de la collecte des données

En 2023/2024, la Commission Tarifs en ambulatoire de l'ASE (CTA) a déterminé le delta entre l'activité d'ergothérapeute en 2004 et celle en 2024 de même qu'établi un argumentaire pour les négociations tarifaires, qui propose une analyse des situations dans le domaine ambulatoire en cabinet. Cette analyse est utilisée lors des échanges avec les organismes payeurs. Le comité central a élaboré les documents «Delta» et «Argumentaire» durant l'automne 2024 et décidé que l'ASE a besoin de se faire accompagner dans cette situation complexe. Début 2025, un économiste de la santé a été mandaté comme conseiller tarifaire. Il apporte son soutien aux partenaires tarifaires que sont l'ASE et la CRS dans l'analyse de la situation effective, l'élaboration d'une collecte de données et d'une stratégie tarifaire, ainsi que d'une argumentation basée sur des données chiffrées et factuelles. Au cours de ces derniers mois, il s'est avéré qu'une collecte des données auprès des ergothérapeutes indépendant·e·s était indispensable pour pouvoir appuyer les futures négociations tarifaires à l'aide de données et de chiffres récents. Des précisions sont donc demandées aux organismes payeurs au sujet des données dont ils ont besoin. Sur la base de leurs réponses, une collecte de données dans le domaine ambulatoire en cabinet sera organisée auprès des cabinets et des organisations d'ergothérapie. De plus, l'ASE échange avec d'autres associations professionnelles afin d'apprendre de leurs expériences. Par ailleurs, un récapitulatif des conclusions tirées des données de 2014 a été établi.



Une enquête pilote prévue à l'automne 2025 permettra de déterminer si la qualité des données est probante. © Adobe Stock

### Enquête nationale par sondage

Il est prévu de réaliser durant l'automne 2025 une enquête pilote auprès de quelques cabinets de Suisse alémanique et d'un centre d'ergothérapie de la CRS. Pour cette enquête pilote, les cabinets utiliseront les données de 2024. S'il s'avère que la qualité des données est probante, il est prévu de réaliser l'enquête nationale par sondage au début de 2026. L'échantillon devra être représentatif sur le plan linguistique, géographique et par rapport aux domaines spécialisés et englober au moins 50 cabinets et organisations d'ergothérapie. La collecte des données interviendra sur la base des données des cabinets de 2025. Sa structure ne sera pas très différente de celle de la collecte de données de 2014, ce qui permettra en outre de procéder à une comparaison des données. Ces données re-

posent sur les comptes annuels 2025 (compte de résultat, bilan), les charges de personnel et la composition du personnel, la productivité, le domaine spécialisé, etc. Le laps de temps pour participer à l'enquête sera d'environ deux mois. Le temps imparti pour remplir le questionnaire d'enquête ne pourra être estimé qu'à la fin de l'enquête pilote (env. 4 à 8 heures). Un prestataire externe se charge de la collecte et de l'analyse des données. De cette manière, des compétences spécialisées spécifiques pourront être utilisées, les ressources internes limitées pourront être prises en considération, et dans le même temps, il sera possible de garantir l'intégrité des données et la crédibilité envers les organismes payeurs. Sur le plan interprofessionnel, il apparaît qu'à l'avenir, des collectes de données régulières seront organisées pour permettre d'observer l'évolution des coûts à intervalles rapprochés.



#### Questions et réponses

Dans ErgoNews et dans les newsletters spéciales, sur le site web et dans la revue ERGO, nous vous informerons régulièrement de l'état d'avancement actuel. Pour le moment, il n'est pas encore vraiment possible de répondre aux questions concrètes. Nous vous demandons de patienter quelque peu.



#### Importance de l'engagement

Nous remercions d'ores et déjà toutes les personnes qui participeront à la collecte des données en 2026. L'ASE ne peut se passer de cet engagement pour pouvoir apporter sa contribution active à la situation tarifaire.

### Analyse des données

Seule une collecte de données ciblée peut donner une image actuelle de la situation et apporter des éléments factuels fiables face aux arguments prosaïques. Les deux sont indispensables comme point de départ pour mener des négociations. Après l'analyse des données, une décision sera prise au sujet de la reprise des négociations avec les différents partenaires tarifaires et une date sera fixée le cas échéant. En tant que partenaires tarifaires, l'ASE et la CRS se concertent régulièrement et définissent les prochaines étapes. Il convient de préciser que des adaptations tarifaires ne sont approuvées que dans le cadre du respect de la neutralité des coûts.

### Procédure et calendrier

Ces prochains mois, nous informerons régulièrement les groupes cibles concernés au sujet de la collecte des données prévue. Au début de 2026, un appel à participation sera lancé. Juste avant la collecte des données, des formations sont prévues dans le but de réduire la charge de travail des propriétaires de cabinet tout en obtenant la meilleure qualité de données possible. Un soutien sera également apporté pendant la durée de l'enquête. Nous vous informerons de façon exhaustive après la collecte et l'analyse des données.